

Compte-rendu de la séance du 24 février 2015



Absents excusés : Monsieur Laurent BESCOND et Madame Véronique WINDSTEIN (procuration)

Le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2014 a été approuvé à l'unanimité

I - Centre Communal d'Action Sociale

Le compte administratif (dressé par le Bureau) et le compte de gestion 2014 (dressé par le Trésorier) ont été approuvés et arrêtés comme suit :

.dépenses de fonctionnement :	36,00 €
.recettes de fonctionnement :	168,81 €
.investissement :	néant
laissant apparaître un résultat de clôture de 132,81 €	

II - Commune

Le compte administratif (dressé par la Commune) et le compte de gestion 2014 (dressé par le Trésorier) ont été approuvés et arrêtés comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	210 213,84	358 022,35	+ 147 808,51
Investissement	448 906,13	675 266,72	+ 226 360,59

Soit un excédent global de clôture de 374 169,10 euros

Pour rappel :

a) les restes à réaliser adoptés en décembre 2014 sont de :

- 272 385,- € en dépenses d'investissement
- 151 910,- € en recettes d'investissement

b) le capital (de 250 000,- €) du prêt relais est à rembourser en 1 échéance en février 2016.

III- Réhabilitation de la mairie

↳ de part et d'autre du mot "Mairie" sur la façade ouest du bâtiment seront fixés deux doubles porte-drapeaux , l'Europe, la France et l'Alsace ;

↳ la proposition de la société Walter Stores pour des stores enrouleurs a été retenue (2 800,- € TTC).

IV- Réhabilitation du logement communal

Le devis établi par la société Alufey Briotet des portillons d'accès à la cave du logement et du local poubelle demande un complément d'information.

V- Contrat d'assurance

Un nouveau contrat d'assurance Villassur est établi sur la base des nouvelles surfaces de bâtiments communaux, incluant la caserne des sapeurs-pompiers, la nouvelle surface de la mairie et les locaux où est entreposé le matériel communal ; ceci sans augmentation de la cotisation annuelle.

VI- Réfection du trottoir rue de Mittelhausen à la hauteur du numéro 24

Comme l'avaient décidé les élus en octobre 2011, une participation financière sera demandée aux riverains de cette portion de trottoir pour sa remise en état. Cette participation est calculée sur la base du devis de la société WICKER ; elle est de 25,- €/m². Coût total de l'opération 1 350,- € TTC.

VII- Instruction des autorisations d'urbanisme

A compter du 1^{er} juillet 2015, les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) n'assureront plus l'instruction de nos autorisations d'urbanisme. Les élus décident d'adhérer au Secteur Départemental Aménagement, Urbanisme et Habitat (SDAUH) pour assurer la continuité de l'instruction de ces autorisations.

DIVERS

↳ Monsieur Dominique MEYER a fait le compte-rendu de la réunion organisée par l'Agence de Développement et de l'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) relatif au Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS). Il a été mentionné, notamment les préconisations à prendre en compte dans le développement du village en incluant un volet environnemental supplémentaire,

↳ Madame Christiane FISCHER soumet ses inquiétudes quant à l'éventualité de la fermeture d'une classe à l'école de ROHR à cause d'un effectif trop bas. Les 5 niveaux de la classe élémentaire seraient ainsi répartis sur 2 classes...

Prochaine séance : Vendredi 10 avril 2015 à 20h30

Le maire: Bernard KLEIN

AvisAVIS Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS

Samedi 25 avril 2015,

des bénévoles accompagnés de motards des communes visitées proposeront à tous les habitants de la Communauté de Communes une rose, contre un don d'un minimum de 2€. L'argent ainsi collecté ira intégralement au comité 67 de la Ligue contre le Cancer pour ses actions locales notamment dans la recherche, la prévention et l'aide aux malades.

Merci pour votre générosité.



Elections des conseillers départementaux
(anciennement conseillers généraux)

1^{er} tour **dimanche 22 mars** / 2^{ème} tour (si nécessaire) **dimanche 29 mars**
Bureau de vote : mairie (5, rue de l'Eglise)
de 8h00 à 18h00



Le **8 mars 2015** au plus tard, tous les logements devront être équipés d'au moins un **détecteur de fumée**, fixé par le propriétaire.
Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres (couloir, cage d'escalier).
Ne pas installer de détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles collectifs d'habitation, dans la cuisine, la salle de bain et le garage.

Plus d'infos sur www.sdis67.com

CDD Insertion

type de contrat : INTERIM VIA ALEMPLOI ETTI

démarrage du contrat : 09 MARS 2015

durée du contrat : 3mois ½

poste : Aide Maçon Coffreur

chantier : Restructuration d'une station d'épuration à BERSTETT

Merci de bien vouloir contacter ALEXIA CAPEZIO 06 37 58 88 14

alexia.capezio@alemploi.fr



Une chatte a disparu depuis le 18 février dernier ; pourriez-vous vérifier dans vos caves ou garage si elle ne serait pas coincée ?

Si vous l'avez vue, merci de prévenir :

Patrick : 06.30.52.96.56 Véronique : 06.30.09.50.30

Merci d'avance

Trop de chats disparaissent en ce moment dans notre commune, est-ce une coïncidence ou un acte criminel ?